Réf. Farde e-Assemblées : 2621395

N° OJ : 38

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Convention d'occupation du bâtiment sis rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles (ancien bâtiment Vanderborght) dans le cadre de l'exposition Carte de Visite_ARTopenKUNST du 20/01/2025 au 21/02/2025.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire d'un bâtiment sis rue de l'Ecuyer, 50/52 cadastré Bruxelles, 2ème division, section B partie du n° 961P (anciens établissements Vanderborght);

Vu la délibération de l'arrêté Collège du 29/03/2018;

Considérant que la gestion du bâtiment a été cédée au département Patrimoine Public;

Considérant qu'il a été décidé que l'Echevinat de la Culture est en charge de la gestion de l'occupation, de l'exploitation et de la programmation du bâtiment;

Considérant que le bâtiment situé rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles est inoccupé;

Considérant que ces occupations temporaires permettraient de valoriser le bâtiment en y accueillant des projets et des évènements à caractère socio-culturels et artistiques.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Brufête, ayant son siège Rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles représentée par Mme Delphine HOUBA, en sa qualité de Présidente, dans le cadre de l'occupation du Vanderborght pour l'exposition Carte de Visite_ARTopenKUNST qui aura lieu du 20/01/2025 au 21/02/2025, est adoptée.

Annexes :

Convention d'occupation FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)